

Statistique de la FMH: vers une meilleure qualité des données

Esther Kraft

Résumé

La statistique médicale de la FMH est en cours de révision depuis une année. Elle est – et restera – centrée sur les médecins exerçant en Suisse. La FMH enregistre de façon continue les données sociodémographiques de chaque médecin, de même que celles concernant sa formation prégraduée, postgraduée et continue. Des paramètres supplémentaires seront désormais recensés, qui permettront de mieux analyser l'activité médicale dès la statistique 2008. Conjointement avec un groupe d'experts scientifiques, la direction du projet a mis au point un nouveau questionnaire qu'elle a soumis à 50 médecins. Ce premier test a montré que les questions étaient compréhensibles et complètes. La direction du projet a adapté le questionnaire en fonction des réponses reçues.

Ce premier essai a été réalisé sur papier. La saisie périodique et la mise à jour des données seront effectuées par le biais de questions intégrées dans le portail informatique *myFMH*, déjà en service et à l'efficacité avérée. Il est prévu de commencer le recensement sur ces nouvelles bases en automne 2008.

Introduction

La statistique médicale de la FMH représente une longue tradition dans la recherche suisse en matière de démographie médicale: la FMH recense et publie périodiquement des données sur le corps médical suisse depuis 1930. Ces dernières années, le contexte général de la santé s'est transformé et il continue d'évoluer. De ce fait, il était devenu nécessaire pour la FMH de modifier sa statistique médicale afin de pouvoir continuer à disposer d'une banque de données solide et de qualité.

La révision complète de la statistique médicale de la FMH s'effectue avec la participation de représentants du monde scientifique, des sociétés de discipline médicale et de l'administration fédérale. Tous ont la possibilité d'intégrer leurs points de vue dans le projet au cours de ses différentes phases. Les organes de la FMH (Comité central et Assemblée des délégués) sont informés périodiquement de l'avancée du projet; lors des séances tenues jusqu'à présent, ils l'ont accueilli favorablement et en ont approuvé les prochaines étapes.

Objectif

La statistique médicale de la FMH a pour objectif de définir et de présenter le corps médical en fonction de son activité professionnelle, une fois par année à jour fixe, et de suivre son évolution au fil du temps.

Actuellement,

la statistique médicale de la FMH contient principalement des données sociodémographiques sur les médecins en exercice (âge, sexe, canton, etc.) et des indications sur leurs qualifications (formation prégraduée, postgraduée et continue). Elle est donc bâtie sur deux piliers (fig. 1) qui resteront inchangés dans la statistique révisée. Leur maintien garantira les analyses rétrospectives. La statistique actuelle permet de connaître l'effectif et les qualifications du corps médical en Suisse.

Un élément important n'en ressort toutefois pas ou que de manière trop peu différenciée, à savoir l'activité professionnelle exercée. C'est notamment cette lacune qui a incité la FMH à réviser sa statistique.

Désormais,

la statistique médicale de la FMH sera complétée d'un nouveau pilier, sous la forme de données relatives à l'activité du médecin (fig. 2).

Cette activité sera analysée sur la base de trois questions principales:

- Où travaille le médecin? (secteur ambulatoire, etc.)
- Quel est son travail? (urgences, etc.)
- Quel est son temps de travail? (taux d'occupation)

Caractéristiques de la nouvelle statistique médicale de la FMH

Les modifications les plus importantes de la statistique médicale de la FMH, qui correspondent au troisième pilier précité, sont les suivantes:

Où travaille le médecin?

Les médecins indiquent désormais s'ils travaillent dans le secteur ambulatoire et/ou hospitalier. En outre, une catégorie de réponse intitulée «Autre secteur d'activité» permet aux médecins engagés par une assurance, une entreprise de ser-

Correspondance:
Esther Kraft
FMH
Département DDQ
Elfenstrasse 18
CH-3000 Berne 15
Tél. 031 359 11 11
Fax 031 359 11 12
ddq@fmh.ch

Figure 1

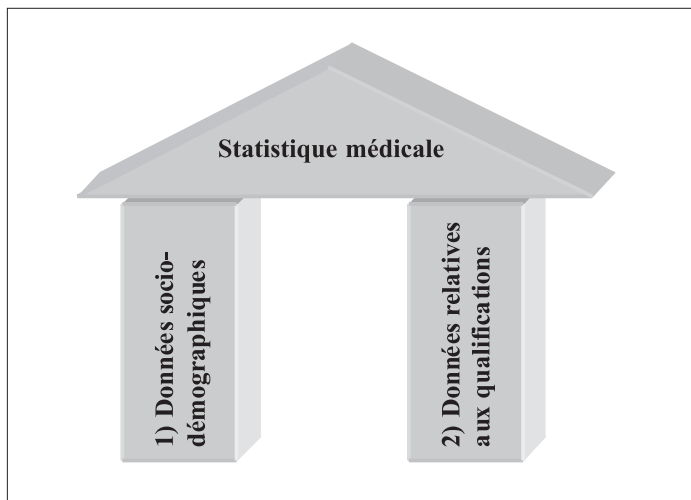
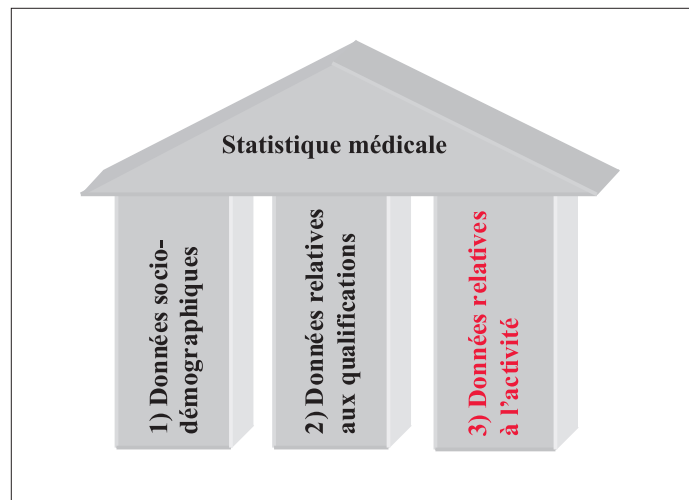


Figure 2



vices, une administration, etc., de mentionner clairement leur activité. Cette classification en secteur ambulatoire, hospitalier et/ou autre remplace l'ancienne division «Médecins avec ou sans pratique privée». Dans la statistique de la FMH, un médecin se trouvait jusqu'à présent soit dans la catégorie «en pratique privée» soit dans la catégorie «sans pratique privée». Dorénavant, les médecins qui exercent dans plusieurs secteurs pourront déclarer leur activité avec plus de précision.

Quel est son travail?

Pour chaque secteur, la direction du projet a élaboré, en collaboration avec les participants au projet, des questions spécifiques en vue d'analyser l'activité médicale.

Quel est son temps de travail?

Les médecins indiquent désormais leur taux d'occupation. Cette saisie a lieu sur deux niveaux. Ils mentionnent tout d'abord leur taux total d'occupation puis la répartition de celui-ci sur leurs différents secteurs d'activité. (En cas d'occupation dans un seul secteur, le taux partiel est identique au taux total.)

Les nouvelles données sont basées sur une auto-déclaration des médecins. Un premier test a montré que les questions sont compréhensibles.

La solution la plus simple et la plus rapide consistera à saisir ses données par le biais du portail informatique *myFMH*. Dix minutes suffisent pour y répondre aux questions posées. Facile d'accès, *myFMH* permet aux médecins de mettre

à jour ou compléter leurs données personnelles en tout temps.

Après le succès du premier test et le début de la mise en œuvre technique, la direction du projet va maintenant donner la priorité à l'information donnée aux médecins.

En effet, la qualité des données – et donc la pertinence de la statistique médicale de la FMH – dépend fortement de la disponibilité des médecins à participer à l'enquête effectuée. C'est pourquoi il est important de les informer et de les motiver.

Conclusion

La révision de la statistique de la FMH est en bonne voie!

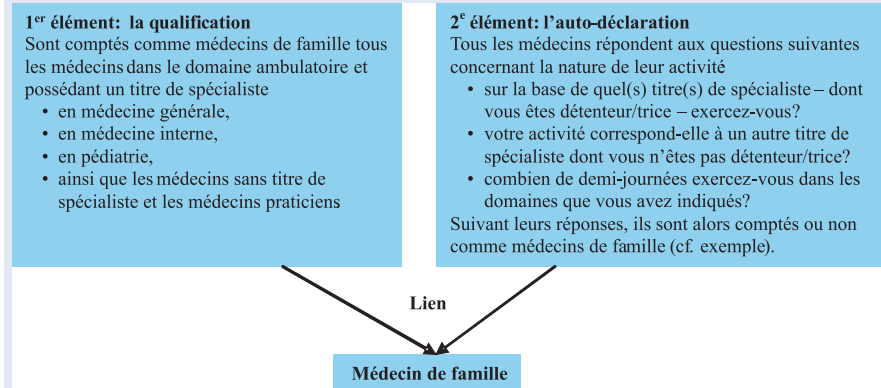
Le nouveau questionnaire a passé l'examen du premier test avec succès. La mise en œuvre technique et l'intégration dans *myFMH* vont commencer prochainement.

Les réponses aux questions concernant l'activité médicale permettront de tirer des conclusions sur différents aspects de la démographie médicale (taux d'occupation, disciplines, féminisation de la profession, etc.). Lors des prochaines étapes, la direction du projet se concentrera sur l'information et la motivation des médecins à participer au recensement et veillera à une communication appropriée.

Il est prévu de commencer le recensement des données auprès de tous les médecins en automne 2008. La direction du projet mettra un soin particulier à les informer régulièrement de l'évolution du projet. Elle reste à leur disposition pour tout complément d'information.

Définition du médecin de famille

Un état des lieux a montré que le terme de «médecin de premier recours» en particulier était fréquemment utilisé et qu'il avait une forte connotation politique, mais qu'il s'avérait difficile de le définir de manière précise. Pour cette raison, la FMH a mis au point en collaboration avec les intéressés (entre autres des représentants de la SSMI) une définition du «médecin de famille» fondée sur l'association de deux éléments de la nouvelle statistique médicale de la FMH: la qualification (titre de spécialiste) et l'auto-déclaration. Cette définition a été approuvée à l'unanimité par l'Assemblée des délégués du 16 avril 2008.



Source:
schéma
interne.

La définition susmentionnée du «médecin de famille» permet premièrement d'établir combien de médecins travaillent comme médecins de famille (indépendamment de leur taux d'occupation) et deuxièmement de calculer, en équivalents plein temps, le nombre de médecins de famille à disposition pour les soins de premier recours.

Cette manière de procéder permet de résoudre le problème des porteurs de deux ou plusieurs titres, comme le montre l'exemple suivant d'un médecin dans le domaine ambulatoire et détenteur du titre de spécialiste en médecine interne et de celui en cardiologie:

- ce médecin travaille exclusivement dans le domaine de la cardiologie → ne correspond pas à la définition du «médecin de famille»;
- ce médecin travaille exclusivement dans le domaine de la médecine interne → correspond à la définition du «médecin de famille»;
- ce médecin travaille dans les domaines de la cardiologie et de la médecine interne → correspond à la définition du «médecin de famille».